

**CANDRIAM EQUITIES L**  
**(la « SICAV »)**  
 Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois  
 14, Porte de France  
 L – 4360 Esch-sur-Alzette  
 R.C.S. Luxembourg B-47449

**AVIS AUX ACTIONNAIRES**

Le Conseil d'Administration de **Candriam Equities L**, SICAV Partie I de la Loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (ci-après la « Loi de 2010 ») a décidé, en conformité avec les dispositions de ses statuts et les dispositions du chapitre 8 de la Loi de 2010 de procéder à la fusion par absorption des compartiments suivants au sein de la SICAV, au sens de l'article 1 (20 a) de la Loi de 2010 et dans les conditions et selon la procédure précisées ci-après:

**1.1 Fusion du compartiment Candriam Equities L Germany dans le compartiment Candriam Equities L Europe Optimum Quality**

COMPARTIMENT ABSORBE					=>	COMPARTIMENT ABSORBANT				
Dénomination	Classe	Part	Devise	ISIN		Dénomination	Classe	Part	Devise	ISIN
Candriam Equities L Germany	C	Cap	EUR	LU0093601408		Candriam Equities L Europe Optimum Quality	C	Cap	EUR	LU0304859712
Candriam Equities L Germany	C	Dis	EUR	LU0093601580		Candriam Equities L Europe Optimum Quality	C	Dis	EUR	LU0304860058
Candriam Equities L Germany	LOCK	Cap	EUR	LU0574799572		Candriam Equities L Europe Optimum Quality	LOCK	Cap	EUR	LU0574799226

**1.2 Fusion du compartiment Candriam Equities L Switzerland dans le compartiment Candriam Equities L Europe Optimum Quality**

COMPARTIMENT ABSORBE					=>	COMPARTIMENT ABSORBANT				
Dénomination	Classe	Part	Devise	ISIN		Dénomination	Classe	Part	Devise	ISIN
Candriam Equities L Switzerland	C	Cap	CHF	LU0082273227		Candriam Equities L Europe Optimum Quality	C	Cap	EUR	LU0304859712
Candriam Equities L Switzerland	C	Dis	CHF	LU0082273656		Candriam Equities L Europe Optimum Quality	C	Dis	EUR	LU0304860058
Candriam Equities L Switzerland	LOCK	Cap	CHF	LU0574799812		Candriam Equities L Europe Optimum Quality	LOCK	Cap	EUR	LU0574799226

**1.3 Fusion du compartiment Candriam Equities L United Kingdom dans le compartiment Candriam Equities L Europe Optimum Quality**

COMPARTIMENT ABSORBE					=>	COMPARTIMENT ABSORBANT				
Dénomination	Classe	Part	Devise	ISIN		Dénomination	Classe	Part	Devise	ISIN
Candriam Equities L United Kingdom	C	Cap	GBP	LU0093582269		Candriam Equities L Europe Optimum Quality	C	Cap	EUR	LU0304859712
Candriam Equities L United Kingdom	C	Dis	GBP	LU0093582772		Candriam Equities L Europe Optimum Quality	C	Dis	EUR	LU0304860058
Candriam Equities L United Kingdom	LOCK	Cap	GBP	LU0574799903		Candriam Equities L Europe Optimum Quality	LOCK	Cap	EUR	LU0574799226

**2. Contexte et motivation des fusions**

Les fusions s'inscrivent d'une part dans une optique de revue stratégique de la gamme de fonds de Candriam et de rationalisation de la gamme des produits offerts aux investisseurs et d'autre part, sont motivées par le désintérêt grandissant des investisseurs pour ce type de produit.

Suite aux fusions, les actionnaires seront ainsi investis dans des compartiments dont les perspectives de croissance de portefeuille sont plus élevées. Par ailleurs, étant donné l'augmentation potentielle des actifs sous gestion induite, les fusions devraient permettre une gestion plus rationnelle et efficiente des compartiments absorbants.

**3. Incidence des fusions sur les actionnaires des compartiments absorbés et absorbants**

A la Date d'Effet, telle que définie ci-après, chacun des compartiments absorbés transférera, par suite et au moment de sa dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, à son compartiment absorbant respectif moyennant l'attribution aux actionnaires du compartiment absorbé d'actions de la classe correspondante du compartiment absorbant.

**CANDRIAM EQUITIES L**  
**(la « SICAV »)**  
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois  
14, Porte de France  
L – 4360 Esch-sur-Alzette  
R.C.S. Luxembourg B-47449

En devenant actionnaires du compartiment absorbant, les actionnaires du compartiment absorbé continueront à bénéficier des mêmes droits attachés aux actions et notamment le droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires et d'exercer le droit de vote attaché aux actions, ainsi que le droit de participer aux bénéfices.

Les actionnaires d'un compartiment absorbé, qui n'auront pas exercé leur droit de rachat ou de conversion de leurs actions tel que précisé ci-dessous, deviendront actionnaires du compartiment absorbant et recevront, en échange de leurs actions, un nombre d'actions de la classe correspondante du compartiment absorbant selon les modalités décrites sous les points 1.1, 1.2 et 1.3 du présent avis (l'« Avis ») et sur base du Ratio d'Echange, tel que défini ci-après.

Les actionnaires inscrits au registre des actions nominatives d'un compartiment absorbé seront automatiquement inscrits au registre des actions nominatives du compartiment absorbant correspondant.

Aucune commission de souscription ne sera prélevée par un compartiment absorbant aux actionnaires du compartiment absorbé du fait de la fusion.

Pour faciliter les opérations de fusion, le gestionnaire des investissements de chacun des compartiments absorbés pourrait, à compter de la date de publication du présent Avis, ajuster le portefeuille des compartiments absorbés pour le mettre en ligne avec l'objectif et la politique d'investissement du compartiment absorbant respectif. Il n'existe aucun risque de dilution de la performance.

Les actionnaires des compartiments Candriam Equities L Germany, Switzerland et United Kingdom, deviendront actionnaires du compartiment Candriam Equities L Europe Optimum Quality, libellé en EUR, dont les actifs sont investis en valeurs mobilières de type actions de sociétés ayant leur siège social dans un Etat de l'Espace Economique Européen.

Toujours dans le but de faciliter le déroulement opérationnel des fusions, les demandes de souscription, de rachat et de conversion seront suspendues dans les compartiments absorbés à partir du **15 mai 2019 après 12h**.

Les actionnaires des compartiments absorbés, peuvent, jusqu'au **15 mai 2019, 12h** demander le remboursement de leurs actions, sans frais (à l'exception des taxes et impôts prélevés par les autorités des pays où les actions sont vendues), ou en demander la conversion en actions d'un autre compartiment de la SICAV.

Les actionnaires qui n'auront pas exercé ce droit dans les délais prévus, pourront exercer leurs droits en tant qu'actionnaires des compartiments absorbants respectifs à partir du **17 mai 2019, après 12h**.

Une comparaison des principales différences entre chaque compartiment absorbé et son compartiment absorbant respectif est présentée à l'Annexe 1 du présent Avis.

**Le présent Avis est fourni aux actionnaires des compartiments concernés par une fusion afin de leur permettre de juger en pleine connaissance de cause de l'incidence de cette fusion sur leur investissement.**

**Il est vivement recommandé aux actionnaires de consulter leur conseiller professionnel pour ce qui concerne les éventuelles conséquences que les fusions pourraient notamment avoir sur leur régime fiscal.**

#### **4. Prise d'effet des fusions et méthode de calcul du Ratio d'Echange**

A la Date d'Effet telle que définie ci-après, chacun des compartiments absorbés transférera tous ses actifs et ses passifs au compartiment absorbant correspondant et cessera d'exister. Les actions des compartiments absorbés seront annulées.

Le ratio d'échange sera calculé en divisant la valeur nette d'inventaire des actions de chacun des compartiments absorbés par la valeur nette d'inventaire des actions des compartiments absorbants respectifs (le « Ratio d'Echange »).

Le Ratio d'Echange sera calculé le **17 mai 2019** (la « Date de Calcul »), sur la base des valeurs nettes d'inventaires datées **16 mai 2019** en appliquant le cours de change en vigueur au jour du calcul du ratio d'échange, le cas échéant.

Les fusions seront effectives le **17 mai 2019** (la « Date d'Effet »), date de la première valeur nette d'inventaire de chaque compartiment absorbant calculée le **20 mai 2019** et prenant en compte les actifs fusionnés.

Les Ratios d'Echange seront communiqués aux actionnaires des compartiments absorbés dans les meilleurs délais après la Date d'Effet.

Le Conseil d'Administration de Candriam Equities L a désigné PricewaterhouseCoopers Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator, BP 1443, L – 1014 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé (ci-après le « Réviseur ») pour valider les éléments des fusions prévus à l'article 71 de la Loi de 2010.

#### **5. Coûts des fusions**

Tous les coûts juridiques, des services de conseil ou administratifs associés à la préparation et à la réalisation des fusions seront supportés par la Société de Gestion, Candriam Luxembourg. Les frais d'audit en relation avec les fusions ainsi que les frais liés aux opérations de rééquilibrage et de transfert des portefeuilles seront supportés par les compartiments absorbés respectifs.

#### **6. Droits des actionnaires**

**CANDRIAM EQUITIES L**  
**(la « SICAV »)**  
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois  
14, Porte de France  
L – 4360 Esch-sur-Alzette  
R.C.S. Luxembourg B-47449

Dans les compartiments absorbés, il n'y a pas d'actionnaire ayant des droits spéciaux, ni de détenteurs de titres autres que des actions.  
Toutes les actions qui seront émises par le compartiment absorbant à l'occasion de ces fusions, compte tenu des modalités décrites ci-dessus au point 1. du présent Avis, sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages aux détenteurs de celles-ci.  
Les documents suivants, ainsi que toute information complémentaire, peuvent être obtenus gratuitement et sur demande au siège social de la SICAV:

- le projet de fusion;
- le Prospectus;
- les documents d'information clés pour l'investisseur de chacun des compartiments absorbants;
- le dernier rapport annuel et semi-annuel de la SICAV ;
- le rapport de fusion préparé par le Réviseur.

\*\*\*

Le prospectus daté **17 mai 2019**, ainsi que les documents d'informations clés pour l'investisseur, seront disponibles gratuitement (en français et néerlandais) au siège social de la SICAV ainsi qu'aux guichets de Belfius Banque S.A., Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles qui assure le service financier en Belgique, ou accessibles gratuitement à l'adresse suivante : [www.candriam.com](http://www.candriam.com).

Le Conseil d'Administration

**CANDRIAM EQUITIES L**  
**Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois**  
**14, Porte de France**  
**L – 4360 Esch-sur-Alzette**  
**R.C.S. Luxembourg B-47449**

**Annexe 1**

**Tableau récapitulatif des principales différences entre chaque compartiment absorbé et son compartiment absorbant.**

Les tableaux ci-dessous présentent les principales différences entre chacun des compartiments absorbés et son compartiment absorbant respectif.

Les actionnaires de chacun des compartiments absorbés sont priés de se reporter au Prospectus et de lire attentivement le document d'information clé pour l'investisseur pour de plus amples informations sur les caractéristiques spécifiques de chaque compartiment absorbant.

Les informations présentées ci-dessous sont exactes et à jour à la date de publication du présent avis.

**1.1 Fusion du compartiment Candriam Equities L Germany dans le compartiment Candriam Equities L Europe Optimum Quality**

	<b>Candriam Equities L Germany (compartiment absorbé)</b>	<b>Candriam Equities L Europe Optimum Quality (compartiment absorbant)</b>
<b>Objectifs et politique d'investissement</b>	<p><b>Principaux actifs traités:</b>  Actions de sociétés de grande et moyenne capitalisation ayant leur siège social en Allemagne.</p> <p><b>Stratégie d'investissement:</b>  Sur la durée de placement recommandée, le fonds vise à bénéficier de la surperformance du marché des actions de sociétés ayant leur siège social en Allemagne et surperformer l'indice MSCI Germany (NR) tout en privilégiant cependant la maximisation du ratio rendement/risque.</p> <p>Le portefeuille est construit de la manière suivante:</p> <p>1/ Le gestionnaire sélectionne tout d'abord les actions de sociétés ayant leur siège social en Allemagne et présentant un niveau de capitalisation et de liquidité suffisant.</p> <p>2/ Sur cette première sélection d'actions, des filtres ESG (Environnement, Social et Gouvernance) sont appliqués via une analyse développée en interne par Candriam. Cette approche Investissement Socialement Responsable de type normative consiste à sélectionner les entreprises qui respectent les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (droit de l'Homme, droit du travail, environnement, lutte contre la corruption). Cette analyse est complétée par l'exclusion des activités d'armement dites controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armement à uranium appauvri).</p> <p>3/ Le poids des actions en portefeuille est ensuite déterminé en tenant compte de certains indicateurs financiers des sociétés sélectionnées tels que niveau de leurs revenus/ventes, dividendes, flux de trésoreries et valeurs comptables. Cette méthode de pondération qui se différencie de la méthode de pondération qui se base sur le niveau de capitalisation des sociétés (telle qu'appliquée par l'indice de référence) permet de mieux refléter l'importance des sociétés dans le paysage économique allemand.</p> <p>Afin d'améliorer le rendement ajusté au risque, les poids respectifs des titres en portefeuille sont ensuite optimisés afin de diminuer le risque global du portefeuille (volatilité).</p> <p>Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).</p> <p><b>Valeur de référence:</b> MSCI Germany (NR). Cet indice mesure la performance des segments de hautes et moyennes capitalisations boursières du marché allemand. Cet indice de référence est utilisé à des fins de comparaison des performances, l'objectif du fonds étant de surperformer l'indice, tout en privilégiant cependant la maximisation du ratio rendement/risque. Cet indice de référence est également utilisé à des fins de calcul de la commission de performance, le cas échéant. Il est à noter que le marché des</p>	<p><b>Principaux actifs traités:</b>  Actions de sociétés ayant leur siège social dans un Etat de l'Espace Economique Européen.</p> <p><b>Stratégie d'investissement:</b>  Sur la durée de placement recommandée, le fonds vise une croissance du capital en investissant dans les principaux actifs traités.</p> <p>Dans le cadre des limites imposées par l'objectif et la politique d'investissement du fonds, l'équipe de gestion effectue des choix discrétionnaires d'investissement dans le portefeuille, en fonction de ses analyses des caractéristiques et des perspectives d'évolution des actifs traités. A ce titre, l'équipe de gestion privilégiera les titres de sociétés offrant une stabilité de progression de leur rentabilité. Le portefeuille sera composé au minimum de 75 % d'actions.</p> <p>La stratégie d'investissement prend en compte une analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans sa sélection de titres, via une analyse normative développée en interne par Candriam.</p> <p>Cette approche normative consiste à sélectionner des entreprises qui respectent les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (droit de l'homme, droit du travail, environnement, lutte contre la corruption).</p> <p>Cette analyse est complétée par une analyse des expositions des entreprises à l'armement et les régimes les plus répressifs.</p> <p>La stratégie exclut les entreprises qui :</p> <p>1) sont impliquées dans des activités des armes controversées (mines anti-personnelles et armes à sous-munitions, à l'uranium appauvri, chimiques, nucléaires, biologiques ou au phosphore blanc) et/ou</p> <p>2) sont exposées de façon non-négligeable aux activités d'armes conventionnelles et/ou</p> <p>3) sont exposées de façon non-négligeable aux activités controversées (dont notamment le tabac, le charbon thermique et les armements, etc.)</p> <p>4) collaborent avec des pays considérés comme les plus répressifs.</p> <p>Ce processus d'analyse et de sélection ESG est accompagné d'un dialogue actif avec les entreprises.</p> <p>Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).</p> <p>Pour les résidents français, le fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions.</p>

## CANDRIAM EQUITIES L

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois  
14, Porte de France  
L – 4360 Esch-sur-Alzette  
R.C.S. Luxembourg B-47449

	<p>actions allemandes présentant une liquidité suffisante étant particulièrement concentré, de nombreuses actions composant le portefeuille seront communes à celles comprises dans l'indice de référence et ceci bien que le fonds ne se base pas sur l'indice de référence pour déterminer le choix et les poids des actions en portefeuille. La performance du fonds pourra se rapprocher de celle de l'indice de référence dans certaines circonstances. Ainsi, la performance sera proche de celle de l'indice lorsque les actions de grande capitalisation auront un risque global plus faible que celui des actions de petite et moyenne capitalisation, le processus de minimisation du risque global favorisant alors les sociétés de grande capitalisation (dont le poids est important dans l'indice).</p>	
<b>Devise</b>	EUR	EUR
<b>Gestionnaire de portefeuille</b>	Candriam Belgium	Candriam Belgium
<b>Indicateur synthétique de risque et de rendement</b>	6 pour toutes les classes d'actions.	5 pour toutes les classes d'actions.
<b>Principaux risques non pris en compte par l'indicateur ci-dessus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque lié aux instruments financiers dérivés</li> <li>- Risque de concentration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque lié aux instruments financiers dérivés</li> <li>- Risque de concentration</li> <li>- Risque de contrepartie</li> </ul>
<b>Méthode de détermination du risque global</b>	Méthode des engagements	Méthode des engagements
<b>Frais courants</b>	C Cap [LU0093601408] : 1.91%	C Cap [LU0304859712] : 1.92%
	C Dis [LU0093601580] : 1.93%	C Dis [LU0304860058] : 1.93%
	Lock Cap [LU0574799572] : 2.04%	LOCK Cap [LU0574799226] : 2.03%
<b>Commissions</b>	<b>Classes C &amp; Lock</b>	<b>Classes C &amp; Lock</b>
<b>émission</b>	Max. 3,50%	Max. 3,50%
<b>rachat / conversion</b>	Néant	Néant
<b>Limite d'acceptation des ordres (ci-après le Cut-off ») de rachats, conversions</b>	Le jour ouvrable bancaire précédent un jour d'évaluation avant 12 heures (heure de Luxembourg).	Le jour ouvrable bancaire précédent un jour d'évaluation avant 12 heures (heure de Luxembourg).

### **1.2 Fusion du compartiment Candriam Equities L Switzerland dans le compartiment Candriam Equities L Europe Optimum Quality**

	Candriam Equities L Switzerland (compartiment absorbé)	Candriam Equities L Europe Optimum Quality (compartiment absorbant)
<b>Objectifs et politique d'investissement</b>	<p><b>Principaux actifs traités:</b> Actions de sociétés de grande et moyenne capitalisation ayant leur siège social en Suisse.</p> <p><b>Stratégie d'investissement:</b> Sur la durée de placement recommandée, le fonds vise à bénéficier de la performance du marché des actions de sociétés ayant leur siège social en Suisse, et surperformer l'indice MSCI Switzerland (NR) tout en privilégiant cependant la maximisation du ratio rendement/risque.</p> <p>Le portefeuille est construit de la manière suivante:</p> <p>1/ Le gestionnaire sélectionne tout d'abord les actions de sociétés ayant leur siège social en Suisse et présentant un niveau de capitalisation et de liquidité suffisant.</p> <p>2/ Sur cette première sélection d'actions, des filtres ESG (Environnement, Social et Gouvernance) sont appliqués via une analyse développée en interne par Candriam. Cette approche Investissement Socialement Responsable de type normative consiste à sélectionner les entreprises qui respectent les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (droit de l'Homme, droit du travail, environnement, lutte</p>	<p><b>Principaux actifs traités:</b> Actions de sociétés ayant leur siège social dans un Etat de l'Espace Economique Européen.</p> <p><b>Stratégie d'investissement:</b> Sur la durée de placement recommandée, le fonds vise une croissance du capital en investissant dans les principaux actifs traités.</p> <p>Dans le cadre des limites imposées par l'objectif et la politique d'investissement du fonds, l'équipe de gestion effectue des choix discrétionnaires d'investissement dans le portefeuille, en fonction de ses analyses des caractéristiques et des perspectives d'évolution des actifs traités. A ce titre, l'équipe de gestion privilégiera les titres de sociétés offrant une stabilité de progression de leur rentabilité. Le portefeuille sera composé au minimum de 75 % d'actions.</p> <p>La stratégie d'investissement prend en compte une analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans sa sélection de titres, via une analyse normative développée en interne par Candriam.</p> <p>Cette approche normative consiste à sélectionner des entreprises qui respectent les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (droit de l'homme, droit du travail, environnement, lutte contre la</p>

## CANDRIAM EQUITIES L

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois  
14, Porte de France  
L – 4360 Esch-sur-Alzette  
R.C.S. Luxembourg B-47449

	<p>contre la corruption). Cette analyse est complétée par l'exclusion des activités d'armement dites controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armement à uranium appauvri).</p> <p>3/ Le poids des actions en portefeuille est ensuite déterminé en tenant compte de certains indicateurs financiers des sociétés sélectionnées tels que niveau de leurs revenus/ventes, dividendes, flux de trésoreries et valeurs comptables. Cette méthode de pondération qui se différencie de la méthode de pondération qui se base sur le niveau de capitalisation des sociétés (telle qu'appliquée par l'indice de référence) permet de mieux refléter l'importance des sociétés dans le paysage économique suisse.</p> <p>Afin d'améliorer le rendement ajusté au risque, les poids respectifs des titres en portefeuille sont ensuite optimisés afin de diminuer le risque global du portefeuille (volatilité).</p> <p>Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).</p> <p><b>Valeur de référence:</b> MSCI Switzerland (NR). Cet indice mesure la performance des segments de hautes et moyennes capitalisations boursières du marché suisse. Cet indice de référence est utilisé à des fins de comparaison des performances, l'objectif du fonds étant de surperformer l'indice, tout en privilégiant cependant la maximisation du ratio rendement/risque. Cet indice de référence est également utilisé à des fins de calcul de la commission de performance, le cas échéant. Il est à noter que le marché des actions suisses présentant une liquidité suffisante étant particulièrement concentré, de nombreuses actions composant le portefeuille seront communes à celles comprises dans l'indice de référence et ceci bien que le fonds ne se base pas sur l'indice de référence pour déterminer le choix et les poids des actions en portefeuille. La performance du fonds pourra se rapprocher de celle de l'indice de référence dans certaines circonstances. Ainsi, la performance sera proche de celle de l'indice lorsque les actions de grande capitalisation auront un risque global plus faible que celui des actions de petite et moyenne capitalisation, le processus de minimisation du risque global favorisant alors les sociétés de grande capitalisation (dont le poids est important dans l'indice).</p>	<p>corruption).</p> <p>Cette analyse est complétée par une analyse des expositions des entreprises à l'armement et les régimes les plus répressifs.</p> <p>La stratégie exclut les entreprises qui :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) sont impliquées dans des activités des armes controversées (mines anti-personnelles et armes à sous-munitions, à l'uranium appauvri, chimiques, nucléaires, biologiques ou au phosphore blanc) et/ou</li> <li>2) sont exposées de façon non-négligeable aux activités d'armes conventionnelles et/ou</li> <li>3) sont exposées de façon non-négligeable aux activités controversées (dont notamment le tabac, le charbon thermique et les armements, etc.)</li> <li>4) collaborent avec des pays considérés comme les plus répressifs.</li> </ol> <p>Ce processus d'analyse et de sélection ESG est accompagné d'un dialogue actif avec les entreprises.</p> <p>Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).</p> <p>Pour les résidents français, le fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions.</p>
<b>Devise</b>	CHF	EUR
<b>Gestionnaire de portefeuille</b>	Candriam Belgium	Candriam Belgium
<b>Indicateur synthétique de risque et de rendement</b>	5 pour toutes les classes d'actions.	5 pour toutes les classes d'actions.
<b>Principaux risques non pris en compte par l'indicateur ci-dessus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque lié aux instruments financiers dérivés</li> <li>- Risque de concentration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque lié aux instruments financiers dérivés</li> <li>- Risque de concentration</li> <li>- Risque de contrepartie</li> </ul>
<b>Méthode de détermination du risque global</b>	Méthode des engagements	Méthode des engagements
<b>Frais courants</b>	C Cap [LU0082273227] : 1.92%	C Cap [LU0304859712] : 1.92%
	C Dis [LU0082273656] : 1.96%	C Dis [LU0304860058] : 1.93%
	LOCK Cap [LU0574799812] : 2.08%	LOCK Cap [LU0574799226] : 2.03%
<b>Commissions</b>	<b>Classes C &amp; Lock</b>	<b>Classes C &amp; Lock</b>
<b>émission</b>	Max. 3,50%	Max. 3,50%
<b>rachat / conversion</b>	Néant	Néant

## CANDRIAM EQUITIES L

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois  
14, Porte de France  
L – 4360 Esch-sur-Alzette  
R.C.S. Luxembourg B-47449

<b>Limite d'acceptation des ordres (ci-après le Cut-off ») de rachats, conversions</b>	Le jour ouvrable bancaire précédent un jour d'évaluation avant 12 heures (heure de Luxembourg).	Le jour ouvrable bancaire précédent un jour d'évaluation avant 12 heures (heure de Luxembourg).
--	---	---

### **1.3 Fusion du compartiment Candriam Equities L United Kingdom dans le compartiment Candriam Equities L Europe Optimum Quality**

	<b>Candriam Equities L United Kingdom (compartiment absorbé)</b>	<b>Candriam Equities L Europe Optimum Quality (compartiment absorbant)</b>
<b>Objectifs et politique d'investissement</b>	<p><b>Principaux actifs traités:</b> Actions de sociétés de grande et moyenne capitalisation ayant leur siège social au Royaume-Uni.</p> <p><b>Stratégie d'investissement:</b> Sur la durée de placement recommandée, le fonds vise à bénéficier de la performance du marché des actions de sociétés ayant leur siège social au Royaume-Uni, et surperformer l'indice MSCI United Kingdom (NR) tout en privilégiant cependant la maximisation du ratio rendement/risque.</p> <p>Le portefeuille est construit de la manière suivante:</p> <p>1/ Le gestionnaire sélectionne tout d'abord les actions de sociétés ayant leur siège social au Royaume-Uni et présentant un niveau de capitalisation et de liquidité suffisant.</p> <p>2/ Sur cette première sélection d'actions, des filtres ESG (Environnement, Social et Gouvernance) sont appliqués via une analyse développée en interne par Candriam. Cette approche Investissement Socialement Responsable de type normative consiste à sélectionner les entreprises qui respectent les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (droit de l'Homme, droit du travail, environnement, lutte contre la corruption). Cette analyse est complétée par l'exclusion des activités d'armement dites controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armement à uranium appauvri).</p> <p>3/ Le poids des actions en portefeuille est ensuite déterminé en tenant compte de certains indicateurs financiers des sociétés sélectionnées tels que niveau de leurs revenus/ventes, dividendes, flux de trésoreries et valeurs comptables. Cette méthode de pondération qui se base sur le niveau de capitalisation des sociétés (telle qu'appliquée par l'indice de référence) permet de mieux refléter l'importance des sociétés dans le paysage économique du Royaume-Uni.</p> <p>Afin d'améliorer le rendement ajusté au risque, les poids respectifs des titres en portefeuille sont ensuite optimisés afin de diminuer le risque global du portefeuille (volatilité).</p> <p>Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).</p> <p><b>Valeur de référence:</b> MSCI United Kingdom (NR). Cet indice mesure la performance des segments de hautes et moyennes capitalisations boursières du marché du Royaume-Uni. Cet indice de référence est utilisé à des fins de comparaison des performances, l'objectif du fonds étant de surperformer l'indice, tout en privilégiant cependant la maximisation du ratio rendement/risque. Cet indice de référence est également utilisé à des fins de calcul de la commission de performance, le cas échéant. Il est à noter que le marché des actions des sociétés ayant leur siège social au Royaume-Uni présentant une liquidité suffisante étant particulièrement concentré, de nombreuses actions composant le portefeuille seront communes à celles comprises dans l'indice de référence et ceci bien que le fonds ne se base pas sur l'indice</p>	<p><b>Principaux actifs traités:</b> Actions de sociétés ayant leur siège social dans un Etat de l'Espace Economique Européen.</p> <p><b>Stratégie d'investissement:</b> Sur la durée de placement recommandée, le fonds vise une croissance du capital en investissant dans les principaux actifs traités.</p> <p>Dans le cadre des limites imposées par l'objectif et la politique d'investissement du fonds, l'équipe de gestion effectue des choix discrétionnaires d'investissement dans le portefeuille, en fonction de ses analyses des caractéristiques et des perspectives d'évolution des actifs traités. A ce titre, l'équipe de gestion privilégiera les titres de sociétés offrant une stabilité de progression de leur rentabilité. Le portefeuille sera composé au minimum de 75 % d'actions.</p> <p>La stratégie d'investissement prend en compte une analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans sa sélection de titres, via une analyse normative développée en interne par Candriam.</p> <p>Cette approche normative consiste à sélectionner des entreprises qui respectent les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (droit de l'homme, droit du travail, environnement, lutte contre la corruption).</p> <p>Cette analyse est complétée par une analyse des expositions des entreprises à l'armement et les régimes les plus répressifs.</p> <p>La stratégie exclut les entreprises qui :</p> <p>1) sont impliquées dans des activités des armes controversées (mines anti-personnelles et armes à sous-munitions, à l'uranium appauvri, chimiques, nucléaires, biologiques ou au phosphore blanc) et/ou</p> <p>2) sont exposées de façon non-négligeable aux activités d'armes conventionnelles et/ou</p> <p>3) sont exposées de façon non-négligeable aux activités controversées (dont notamment le tabac, le charbon thermique et les armements, etc.)</p> <p>4) collaborent avec des pays considérés comme les plus répressifs.</p> <p>Ce processus d'analyse et de sélection ESG est accompagné d'un dialogue actif avec les entreprises.</p> <p>Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).</p> <p>Pour les résidents français, le fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions.</p>

## **CANDRIAM EQUITIES L**

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois  
 14, Porte de France  
 L – 4360 Esch-sur-Alzette  
 R.C.S. Luxembourg B-47449

	de référence pour déterminer le choix et les poids des actions en portefeuille. La performance du fonds pourra se rapprocher de celle de l'indice de référence dans certaines circonstances. Ainsi, la performance sera proche de celle de l'indice lorsque les actions de grande capitalisation auront un risque global plus faible que celui des actions de petite et moyenne capitalisation, le processus de minimisation du risque global favorisant alors les sociétés de grande capitalisation (dont le poids est important dans l'indice).	
<b>Devise</b>	GBP	EUR
<b>Gestionnaire de portefeuille</b>	Candriam Belgium	Candriam Belgium
<b>Indicateur synthétique de risque et de rendement</b>	5 pour toutes les classes d'actions.	5 pour toutes les classes d'actions.
<b>Principaux risques non pris en compte par l'indicateur ci-dessus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque lié aux instruments financiers dérivés</li> <li>- Risque de concentration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque lié aux instruments financiers dérivés</li> <li>- Risque de concentration</li> <li>- Risque de contrepartie</li> </ul>
<b>Méthode de détermination du risque global</b>	Méthode des engagements	Méthode des engagements
<b>Frais courants</b>	C Cap [LU0093582269] : 1.92%	C Cap [LU0304859712] : 1.92%
	C Dis [LU0093582772] : 1.94%	C Dis [LU0304860058] : 1.93%
	Lock Cap [LU0574799903] : 2.04%	LOCK Cap [LU0574799226] : 2.03%
<b>Commissions</b>	<b>Classes C &amp; Lock</b>	<b>Classes C &amp; Lock</b>
<b>émission</b>	Max. 3,50%	Max. 3,50%
<b>rachat / conversion</b>	Néant	Néant
<b>Limite d'acceptation des ordres (ci-après le Cut-off ») de rachats, conversions</b>	Le jour ouvrable bancaire précédent un jour d'évaluation avant 12 heures (heure de Luxembourg).	Le jour ouvrable bancaire précédent un jour d'évaluation avant 12 heures (heure de Luxembourg).

**CANDRIAM EQUITIES L**  
 Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois  
 14, Porte de France  
 L – 4360 Esch-sur-Alzette  
 R.C.S. Luxembourg B-47449

**AVIS AUX ACTIONNAIRES**

Les actionnaires sont informés que le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé d'apporter les modifications suivantes au prospectus de la SICAV :

**1.1 Fusion de classes d'actions LOCK de différents compartiments de la SICAV**

Le Conseil d'Administration a décidé de fusionner les classes *LOCK* des compartiments suivants dans les classes *Classique* de ces mêmes compartiments, étant donné que les encours dans ces classes n'augmentent pas et restent à un niveau insuffisant pour permettre une gestion efficace ; ce type de classe n'a pas suscité un réel intérêt auprès des investisseurs et la Société de Gestion n'anticipe pas un regain d'intérêt à l'avenir.

CLASSE ABSORBEE						= >	CLASSE ABSORBANTE					
Dénomination	Classe	Part	Devise	ISIN	OCF		Dénomination	Classe	Part	Devise	ISIN	OCF
Candriam Equities L Asia	LOCK	Cap	USD	LU0574798509	2.35%		Candriam Equities L Asia	C	Cap	USD	LU0181786301	2.23%
Candriam Equities L Australia	LOCK	Cap	AUD	LU0574798681	2.02%		Candriam Equities L Australia	C	Cap	AUD	LU0078775011	1.88%
Candriam Equities L Australia	LOCK (non couverte)	Cap	EUR	LU0574798764	2.02%		Candriam Equities L Australia	C (non couverte)	Cap	EUR	LU0256780106	1.91%
Candriam Equities L Japan	LOCK	Cap	JPY	LU0574799655	2.03%		Candriam Equities L Japan	C	Cap	JPY	LU0064109019	1.93%

Pour tous les compartiments concernés, les autres caractéristiques des 2 classes sont similaires (capitalisation, devise, forme des actions, absence de montant de souscription initiale minimale). Aucune commission de souscription ne sera prélevée par une classe absorbante aux actionnaires de la classe absorbée du fait de la fusion.

Les actionnaires des classes absorbées, peuvent, jusqu'au **15 mai 2019, 12h** demander le remboursement de leurs actions, sans frais (à l'exception des taxes et impôts prélevés par les autorités des pays où les actions sont vendues), ou demander la conversion en actions d'un autre compartiment de la SICAV.

Les actionnaires qui n'auront pas exercé ce droit dans les délais prévus, pourront exercer leurs droits en tant qu'actionnaires des classes absorbantes respectives à partir du **17 mai 2019, après 12h**.

Le ratio d'échange sera calculé en divisant la valeur nette d'inventaire des actions de chacune des classes absorbées par la valeur nette d'inventaire des actions des classes absorbantes respectives (le « Ratio d'Echange »).

Le Ratio d'Echange sera calculé le **17 mai 2019** (la « Date de Calcul »), sur base des valeurs nettes d'inventaires datées **16 mai 2019**.

Les fusions seront effectives le **17 mai 2019** (la « Date d'Effet »), date de la première valeur nette d'inventaire de chaque classe absorbante calculée le **20 mai 2019** et prenant en compte les classes fusionnées.

Les Ratios d'Echange seront communiqués aux actionnaires des classes absorbées dans les meilleurs délais après la fusion.

\*\*\*\*

**1.2 Modification de politiques d'investissement**

**1.2.1**

Il est précisé dans la politique d'investissement des compartiments ci-après listés que « *La stratégie d'investissement prend en compte une analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans sa sélection de titres, via une analyse normative développée en interne par Candriam.* »

*Cette approche normative consiste à sélectionner des entreprises qui respectent les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (droit de l'homme, droit du travail, environnement, lutte contre la corruption).*

*Cette analyse est complétée par une analyse des expositions des entreprises à l'armement et les régimes les plus répressifs.*

*La stratégie exclut les entreprises qui :*

- 1) *sont impliquées dans des activités des armes controversées (mines anti-personnelles et armes à sous-munitions, à l'uranium appauvri, chimiques, nucléaires, biologiques ou au phosphore blanc) et/ou*
- 2) *sont exposées de façon non-négligeable aux activités d'armes conventionnelles et/ou*
- 3) *sont exposées de façon non-négligeable aux activités controversées (dont notamment le tabac, le charbon thermique et les armements, etc.)*
- 4) *collaborent avec des pays considérés comme les plus répressifs.*

*Ce processus d'analyse et de sélection ESG est accompagné d'un dialogue actif avec les entreprises. »*

- **Candriam Equities L Europe**
- **Candriam Equities L Europe Innovation**
- **Candriam Equities L Europe Optimum Quality**
- **Candriam Equities L Global Demography**

## CANDRIAM EQUITIES L

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois  
14, Porte de France  
L – 4360 Esch-sur-Alzette  
R.C.S. Luxembourg B-47449

### 1.2.2

Pour le compartiment Candriam Equities L **Japan**, le texte décrivant l'approche ESG (Environnement, Social et Gouvernance) est mis à jour comme suit:  
« *Sur cette première sélection d'actions, une analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans sa sélection de titres est prise en compte, via une analyse normative développée en interne par Candriam.* »

*Cette approche normative consiste à sélectionner des entreprises qui respectent les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (droit de l'homme, droit du travail, environnement, lutte contre la corruption).*

*La stratégie exclut les entreprises qui sont exposés de façon non-négligeable aux activités controversées (dont notamment le tabac, le charbon thermique et armements, etc.). La stratégie n'investit pas dans des entreprises qui produisent, utilisent ou détiennent des activités liées à des mines anti personnelles et des armes à sous-munitions, à l'uranium appauvri, chimiques, nucléaires, biologiques ou au phosphore blanc.*

*Ce processus d'analyse et de sélection ESG est accompagné d'un dialogue actif avec les entreprises. »*

### 1.2.3

Le texte suivant est ajouté dans les compartiments ci-après listés :

« *La stratégie d'investissement exclut les entreprises qui sont exposés de façon non-négligeable aux activités controversées (dont notamment le tabac, le charbon thermique et armements, etc.). La stratégie n'investit pas dans des entreprises qui produisent, utilisent ou détiennent des mines anti personnelles, des bombes à fragmentation, des armes à l'uranium appauvri, chimiques, biologiques ou au phosphore blanc.* »

- *Candriam Equities L Asia*
- *Candriam Equities L Biotechnology*
- *Candriam Equities L Emerging Markets*

\*\*\*

Ces modifications entreront en vigueur le **17 mai 2019**.

Les actionnaires qui ne seraient pas d'accord avec les modifications reprises ci-dessus ont la possibilité de demander le remboursement de leurs actions sans frais pendant une période d'un mois à dater du **17 avril 2019**.

\*\*\*

Le prospectus daté **17 mai 2019**, ainsi que les documents d'informations clés pour l'investisseur, seront disponibles gratuitement (en français et néerlandais) au siège social de la SICAV ainsi qu'aux guichets de Belfius Banque S.A., Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles qui assure le service financier en Belgique, ou accessibles gratuitement à l'adresse suivante : [www.candriam.com](http://www.candriam.com).

Le Conseil d'administration